

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle communautaire de la municipalité, mardi le 2 août 2022, à 19H30 et ce, à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Charles Fortin, Yves Frappier, Daniel Favreau, monsieur René Frappier et madame Armande Bouchard formant quorum sous la présidence du maire monsieur Réjean Veillette.

Monsieur Pierre Paul, directeur général/greffier-trésorier était aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Présences et constatation du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du Procès-verbal de la session régulière du 5 juillet 2022.
5. Lecture de l'état financier mensuel et adoption des comptes à payer.
6. Correspondance.
7. Période de Questions?
8. Compte rendu, de la MRC d'Abitibi-Ouest, de la Régie d'incendie, de la Régie des Déchets, du Comité Bellefeuille, rapports des chemins, dossiers D.G. et autres dossiers.
9. Démission du maire Marcel Roy
 - Réception de la lettre de démission
 - Procédures d'élection :
 - Dates possibles
 - - Nomination de la présidence d'élection
 - - Demande à la Commission municipale de nommer une présidence ou personne recommandée par le conseil municipal
10. Changements de signataires :
 - Caisse
 - Bureau de poste
 - Servitudes
11. Fonctionnement du bureau municipal après le 5 août :
 - Messages téléphoniques
 - Courriels
 - Poste
 - Paiement des fournisseurs
 - Paies
 - Dépôts
 - Ménage
12. Suivi des soumissions pour l'insonorisation de la salle communautaire et des travaux au bureau municipal (portes et fenêtres)
13. Soumission trou d'homme
14. Suivi du garage insalubre
15. Pancartes à changer
16. Fauchages des bords de chemins
17. Résolution demandée par la MRC d'Abitibi-Ouest pour le compostage
18. Période de questions?
19. Varia ...
20. _____

21. _____

22. Fermeture de la séance.

RÉSOLUTIONS

1. OUVERTURE

Le pro-maire Réjean Veillette procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal à 19h30

2. Présence et constatation du quorum du conseil.

Le conseil est complet

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **2022-08-100**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents;

QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeurant ouvert.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **2022-08-101** **DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2022**

Il est proposé par la conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par le conseiller René Frappier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que : le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2022 soit accepté.

5. LECTURE DES ÉTATS FINANCIERS MENSUELS ET **2022-08-102** **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller René Frappier
Appuyé par le conseiller Yves Frappier
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents
Que : les états financiers ainsi que les comptes à payer soient adoptés tels que présentés, soit un montant de trente-sept milles huit-cents dollars et vingt-deux sous (37 800.22 \$) pour les fournisseurs et un montant de cinq-milles six-cents-dix dollars et trente-sept sous (5 610.37\$) pour les salaires, pour un total des comptes à payer de quarante-trois milles quatre-cents dix dollars et cinquante-neuf sous (43 410.59\$). Et la perception de comptes à recevoir pour un montant de quarante et un milles six-cents-douze dollars et quatre-vingt-trois sous (41 612.83\$)

Pierre Paul
Directeur général/greffier-trésorier

6. CORRESPONDANCE

Le directeur général greffier/trésorier Pierre Paul fait état de la correspondance reçue.
Entre-autres

Une demande d'appui du Groupement forestier coopératif Abitibi pour une rencontre avec la MRCAO, afin de discuter des règles de fonctionnement du Fonds de mise en valeur des lots intermunicipaux de la municipalité régionale de comté de l'Abitibi-Ouest.

CORRESPONDANCE DU REGROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ABITIBI 2022-08-103

Demande d'appui

Considérant que le Groupement forestier Abitibi est le conseiller attitré pour nous supporter dans l'aménagement des lots épars et intra de notre municipalité.
Considérant que le Groupement forestier Abitibi a une très bonne connaissance des enjeux financiers et forestiers concernant l'aménagement forestier

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau
Appuyé par le conseiller Charles Fortin

Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents

De demander au Groupement forestier Abitibi de rencontrer la MRCAO dans le but de négocier des modifications aux règles d'attributions des sommes versées par la municipalité au fonds forestier ainsi que des modifications dans les règles d'utilisation des fonds retournés aux municipalités. Ces négociations doivent tenir compte de la pérennité du fonds, de l'équité entre les municipalités sans oublier la bonne gestion des lots forestiers qui ne peut être réalisés sur une période aussi courte qu'une année calendrier.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS?

Il a été question des démissions du maire et du directeur général/greffier-trésorier.

8. COMPTES-RENDUS DE LA MRC ABITIBI-OUEST, DE LA RÉGIE D'INCENDIE, DE LA RÉGIE DES DÉCHETS, COMPTE RENDU DES CHEMINS

Il n'y a pas de réunion du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest en été.

Le conseiller Réjean Veillette fait un compte rendu de la dernière rencontre du comité de la Régie des incendie Roussillon.

Pas de compte rendu de la rencontre de la Régie des déchets, pas eu de réunion.

Réjean Veillette fait un compte-rendu de la dernière réunion du comité Bellefeuille.

Le conseiller René Frappier nous fait un rapport sur sa tournée de l'état des chemins et des pancartes de signalisation. 54 pancartes de signalisation seraient à changer.
Une soumission est demandée à Ziplignes

9. DÉMISSION DU MAIRE MARCEL ROY

2022-08-104

- Réception de la lettre de démission

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau
Appuyé par le conseiller René Frappier

Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents

De recevoir la lettre de démission du maire Marcel Roy et d'accepter sa démission

- **Procédures d'élection :**

2022-08-105

Les dates possibles : - maximum 4 mois après la réception de la lettre de démission (2 août 2022) donc 27 novembre 2022 et le minimum possible 25 septembre.

La commission municipale peut nommer une présidence d'élection étant donné le départ du directeur général/greffier-trésorier. Elle tenir compte de suggestions du conseil municipal.

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par le conseiller René Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents(e),

Que le conseil municipal suggère la date du 27 novembre 2022 pour le scrutin en vue de l'élection partielle à la mairie de la municipalité de Chazel.

Que monsieur Pierre Paul directeur général/greffier-trésorier demande à la commission municipale du Québec la permission de nommer une personne à la présidence d'élection étant donnée l'incapacité de monsieur Pierre Paul d'agir comme président d'élection puisse qu'il ne soit plus à l'emploi de la municipalité de Chazel.

Que le conseil municipal suggère madame Huguette Audet, si celle-ci se porte volontaire à la fonction de présidente d'élection partielle à la mairie de la municipalité de Chazel.

10. CHANGEMENT DE SIGNATAIRES :

- MISE À JOUR DES SIGNATAIRES DE CHÈQUE : 2022-08-106

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Daniel Favreau,
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents(e),

QUE monsieur Réjean Veillette soit nommé signataire des chèques en remplacement de monsieur Marcel Roy et ce, en date du 3 août 2022, et ce, pour le compte de la Municipalité de Chazel à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest.

- **BUREAU DE POSTE :**

2022-08-107

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Daniel Favreau,
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents(e),

QUE monsieur Réjean veillette soit mandaté pour les transactions du bureau de poste de Chazel et ce, en l'absence du directeur général /greffier-trésorier.

-SIGNATURES DES SERVITUDES CHEZ LA NOTAIRE : 2022-08-108

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller René Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents(e),

QUE messieurs Réjean Veillette et Daniel Favreau soient nommés signataires pour les servitudes chez la notaire et ce, en remplacement de messieurs Marcel Roy et Pierre Paul.

11. FONCTIONNEMENT APRÈS LE DÉPART DU D.G.

Le conseiller Daniel Favreau se porte volontaire afin de prendre les messages téléphoniques et les courriels du bureau municipal et de répondre aux urgences de la municipalité.

12. SUIVI DE LA SOUMISSION POUR L'INSONORISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DES TRAVAUX AU BUREAU MUNICIPAL (portes et fenêtres) 2022-08-109

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,

Appuyé par le conseiller Yves Frappier,

Et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s

QUE soit accepté la mise à niveau de la soumission de Construction Sylvain Rouleau, au montant de dix-neuf-milles neuf-cents-quatre-vingts-douze dollars et cinquante-quatre sous (19,992.54\$) pour le plafond acoustique de la salle communautaire et pour le remplacement des portes et fenêtres du bureau municipal au montant de trente et un milles neuf-cents trente-neuf dollars et treize sous (31,939.13\$).

13. SOUMISSION POUR LE TROU D'HOMME

Le point est reporté

14. SUIVI DU GARAGE INSALUBRE ET DANGEUREUX. 2022-08-110

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,

Appuyé par le conseiller Yves Frappier,

Et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s

QUE la municipalité envoie lettre au propriétaire de l'immeuble situé au 773 1^{ière} avenue Ouest, monsieur Jaquelin Fortin pour son garage dangereux et insalubre, lui enjoignant de faire les correctifs appropriés afin de rendre conforme son immeuble. Avec rapport de l'inspecteur municipal

15. PANCARTES ROUTIÈRES À CHANGER 2022-08-111

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,

Appuyé par le conseiller Yves Frappier,

Et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s

QUE le conseil municipal accepte la soumission ZIPlignes au montant de trois-milles cinq-cents cinquante-huit dollars et soixante-huit sous (3,558.68\$) taxes comprises pour les 57 pancartes à changer. Le tout sous réserve des subventions possibles pour cette dépense.

16. FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMIN

Le fauchage des bords de chemins devrait se faire les 4 et 5 août prochain.

17. RÉSOLUTION DE LA MC D'ABITI-OUEST CONCERNANT LE COMPOSTAGE

Étant donné la complexité de ce dossier et les débats que ça engendre, le conseil municipal laisse en suspens ce point.

18. PÉRIODE DE QUESTION?

Pas de questions

19. VARIA :

Pas de points ajoutés au varia

20. idem

21. Idem

22. FERMETURE DE LA SÉANCE

2022-08-112

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h18.

Réjean Veillette,
Pro-maire

Pierre Paul
Directeur général/ Greffier-trésorier

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 6 septembre 2022.